

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

SEANCE DU 20 JUILLET 2020

DELIBERATION N° 2020-92

Objet : Référentiel de la Prime de Charges Administratives - PCA.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, et notamment son article 4 I,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur,

Vu le décret n° 2014- 1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur,

Vu l'arrêté n° 149-2020 du 3 février 2020, portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-38 du 14 avril 2020 relative aux modalités d'organisation à distance des délibérations des instances collégiales d'Université Côte d'Azur,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources Humaines,

APPROUVE le référentiel de la Prime de Charges Administratives – PCA en vigueur au 1^{er} janvier 2020, annexé à la présente délibération.

1

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 16 voix pour et 6 abstentions.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : 22

Fait à Nice, le 20 juillet 2020



Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par déléigation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2020-92**

TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : 29 juillet 2020

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : 29 juillet 2020

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire

Référentiel des primes de charges administratives (PCA)

A partir de JANVIER 2020

Vice Président		
Responsabilité	Sigle	Montant brut en €
Vice-Présidence niveau 1	A-VP1	13 920 €
Vice-Présidence niveau 2	A-VP2	Plafond : 7951 €
Appui Président	A-AP	Plafond : 7951 €

Composante - Direction			
Responsabilité	Sigle	Si décharge HeqTD	Montant brut en €
Direction Composantes (hors INSPE)	A-DCOMP1		7 400 €
Direction Odontologie	A-DCOMP2		2 650 €
Direction adjointe et autres responsabilités	A-COMP	96	Plafond individuel : 3 975 €

Recherche			
Responsabilité	Sigle	Si décharge HeqTD	montant brut en €
Direction ED 1	A-DED1	96	3 975 €
Direction ED 2	A-DED2	72	2 982 €
Direction UMR 1	A-UMR1	128	5 300 €
Direction UMR 2	A-UMR2	96	3 975 €
Direction UMR 3	A-UMR3	48	1 982 €
Direction UPR>15	A-EA>15	44	1 822 €
Direction UPR<15	A-EA<15	22	912 €

Autres Structures			
Responsabilité	Sigle	Si décharge HeqTD	montant brut en €
Niveau 1	A-AS1	128	5 300 €
Niveau 2	A-AS2	96	3 975 €
Niveau 3	A-AS3	60	2 480 €
Niveau 4	A-AS4	36	1 491 €
Niveau 5	A-AS5	22	912 €

Département disciplinaire			
Responsabilité	Sigle	Si décharge HeqTD	montant brut en €
Direction département disciplinaire 1	A-DD1	96	3 975 €
Direction département disciplinaire 2	A-DD2	64	2 650 €
Direction département disciplinaire 3	A-DD3	48	1 982 €

Toutes les PCA sont cumulables dans la limite du montant brut attribué à la responsabilité de Vice-Présidence de niveau 1

VP niveau 1 : Recherche et innovation - Formation - Développement international et relations extérieures - Affaires institutionnelles et moyens - Patrimoine, Infrastructure, accessibilité et développement durable - Développement RH et organisationnel - Finances - IDEX	
VP niveau 2 : Valorisation et innovation - Vie universitaire et de campus - Enjeux européens et territoires - Transformation numérique- Politique sociale Egalité Diversité - Politique doctorale et post-doctorale - Politique documentaire et Science ouverte - Entrepreneuriat étudiant - Formation continue- Relations internationales au Sud - Culture et Société - Politique sportive - Politique de santé - Politique handicap	
AS 1 : 2IP1, GCS, CAP, MSI, DP IDEX* AS 2 : SCL, Direction formation continue AS 3 : 2IP2 AS 4 : CRL	
AS 5 : Direction scientifique des académies d'excellence IDEX*	
UMR1 : Si total EC et C > 100, ou > 50 avec plusieurs tutelles	
UMR2 : Si total EC et C>25 et < 100 avec une tutelle, nombre EC et C sur site UCA	
UMR3 : Si total EC et C < 25 avec une tutelle, ou < 15 avec plusieurs tutelles nombre EC et C sur site UCA	
DD1 : Si total EC et E > 80	A-DED1 : si total doctorants > 100
DD2 : Si total EC et E > 35	A-DED2 : si total doctorants < 100
DD3 : Si total EC et E < 35	
2IP1 : Si total personnels > 20	2IP2 : Si total personnels < 20